

Assurance automobile

Des garanties et services pour
la protection des Professionnels
et des Particuliers



3 formules de base sont proposées ...

AVEC DES OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES POUR LES PROFESSIONNELS ⁽¹⁾...

- Priorité Essentielle pour les conducteurs qui souhaitent rouler en toute simplicité.
- Priorité Étendue pour ceux qui recherchent plus de tranquillité au quotidien.
- Priorité Optimum pour les automobilistes qui exigent la sécurité maximale.



LES GARANTIES PRINCIPALES

PRIORITÉ
ESSENTIELLE

PRIORITÉ
ÉTENDUE

PRIORITÉ
OPTIMUM

	PRIORITÉ ESSENTIELLE	PRIORITÉ ÉTENDUE	PRIORITÉ OPTIMUM
Responsabilité civile	●	●	●
Défense pénale et recours suite à accident	●	●	●
Protection juridique	●	●	●
Attentats		●	●
Catastrophes naturelles et technologiques		●	●
Incendie, forces de la nature		●	●
Vol		●	●
Bris de glace		●	●
Dommages tous accidents			●
Remboursement en valeur d'achat pendant 12 mois			●
Garantie du conducteur jusqu'à 400 000 € (DFP ⁽²⁾ >10%)	Option	Option	Option
Garantie du conducteur jusqu'à 1 M€ (DFP ⁽²⁾ >10%)	Option PRO	Option PRO	Option PRO
Assistance avec panne 25 km et 0 km en cas d'accident	Option	Option PRO	Option PRO
Aménagements, accessoires, équipements jusqu'à 300 €		Option	Option
Effets personnels jusqu'à 300 €		Option	Option
Service Traqueur ⁽³⁾		Option	Option
PRO Marchandises transportées Capital : jusqu'à 5 000 €	Option	Option	Option
PRO Effets personnels Capital : jusqu'à 5 000 €	Option	Option	Option
PRO Aménagements et équipements du véhicule Capital : jusqu'à 90 000 € dont 5 000 € en garantie de base		Option	Option
PRO Bris interne sur équipement Capital : jusqu'à 25 000 €	Option	Option	Option
PRO Immobilisation du véhicule ⁽⁴⁾ Capital : jusqu'à 400 €	Option	Option	Option
PRO Responsabilité civile outil ⁽⁵⁾	Option	Option	Option

... qui peuvent être complétées de packs optionnels « + »

ET POUR PERSONNALISER D'AVANTAGE VOTRE PROTECTION, DES + AVEC 2 NIVEAUX AU CHOIX POUR RENFORCER VOTRE PROTECTION :

- Le + Protection pour vous protéger, vous et vos proches.
- Le + Mobilité pour toujours continuer à vous déplacer.
- Le + Indemnités pour renforcer la prise en charge des réparations.

 LES + OPTIONNELS		PRIORITÉ ESSENTIELLE	PRIORITÉ ÉTENDUE	PRIORITÉ OPTIMUM
LE + PROTECTION	NIVEAU 1 - Garantie du conducteur jusqu'à 1,5 M€ (DFP ⁽²⁾ > 10%) - Capital décès du conducteur 10 000 € suite à un accident de la circulation			
	NIVEAU 2 - Garantie du conducteur jusqu'à 2 M€ (DFP ⁽²⁾ > 5%) - Capital décès du conducteur 20 000 € suite à un accident de la circulation - Garantie du conducteur en cas de location ou d'emprunt de véhicule - Service Soutien Accident	●	●	●
LE + MOBILITÉ	NIVEAU 1 - Assistance 0 Km - Devis Sécuré			
	NIVEAU 2 - Assistance 0 Km - Devis Sécuré - Véhicule de remplacement ⁽⁶⁾	PRO	●	●
LE + INDEMNITÉS	NIVEAU 1 - Remboursement en valeur d'achat pendant 24 mois - Garantie effets personnels jusqu'à 1 000 € - Garantie aménagements, accessoires, équipements jusqu'à 1 000 € - Bris de glace étendu - Dommages électriques		●	●
	NIVEAU 2 - Remboursement en valeur d'achat pendant 36 mois - Indemnisation majorée au-delà du 36ème mois - Garantie effets personnels jusqu'à 3 000 € - Garantie aménagements, accessoires, équipements jusqu'à 3 000 € - Bris de glace étendu - Dommages électriques - Pertes financières			●

⁽¹⁾ Garanties accessibles pour les professionnels et marquées du symbole suivant **PRO**

⁽²⁾ Déficit Fonctionnel Permanent

⁽³⁾ Option obligatoire pour les véhicules des particuliers d'une valeur neuve de plus de 75 957 € (valeur juin 2016), ayant moins de 4 ans.

⁽⁴⁾ Immobilisation du véhicule : pour pallier l'éventuel besoin de louer un véhicule

⁽⁵⁾ Responsabilité civile outil : concerne les véhicules utilitaires munis d'un équipement spécifique lié à l'activité professionnelle de l'assuré. La responsabilité civile outil intervient en cas de sinistre survenu alors que le véhicule est sur cales.

⁽⁶⁾ 7 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident et d'incendie, 30 jours en cas de vol

⁽⁷⁾ Sous conditions

Un service avant tout !

DES PARTENAIRES RIGOREUSEMENT SÉLECTIONNÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS CONSEILLER AU QUOTIDIEN !

• Devis Sécure

En partenariat avec Mondial Assistance, vous bénéficiez de conseils par téléphone pour tout devis d'entretien ou d'intervention technique spécifique, en cas de panne ou de défaillance technique du véhicule assuré.

• Soutien Accident

Il s'agit d'une assistance par téléphone suite à un accident de la circulation pour l'assuré et ses proches avec un accompagnement dans les démarches administratives, juridiques, psychologiques et fonctionnelles.

• Service Traqueur

Un système de prévention du vol qui permet de retrouver les véhicules en liaison avec les forces de l'ordre grâce à l'installation d'un marqueur et à son activation, en cas de vol.

• Protection juridique ⁽⁷⁾

Nous mettons à votre disposition des conseillers juridiques en cas de litiges comme par exemple, avec le particulier qui vous a vendu votre véhicule ou suite à un accident ou des réparations mal effectuées, etc. Si une procédure est engagée, nous prenons en charge les honoraires d'avocat et les frais de justice.



NOTRE PRIORITÉ : CONNAITRE ET RESPECTER LES VÔTRES QUE VOUS SOYEZ UN PARTICULIER OU UN PROFESSIONNEL

L'assurance auto Aréas respecte vos priorités et vous accompagne au quotidien, quelles que soient vos habitudes et vos besoins, que vous soyez un particulier ou un professionnel.



DES OFFRES PRÉFÉRENTIELLES RÉSERVÉES POUR :

- les bons conducteurs bénéficiaires d'un bonus 0.50 chez Aréas depuis au moins 3 ans, sans sinistre responsable, grâce au "Bonus Pérenne",
- **PARTICULIERS :** les petits rouleurs avec un forfait de 8 000 km par an,
- les véhicules propres : hybrides, GPL, GNV, électriques.

Une assistance à chaque instant

UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Aréas vous permet de faire appel à **un réseau* de 2500 garages et 1500 réparateurs de glaces agréés** vous apportant une assistance de qualité en cas de sinistre.



LES AVANTAGES

- Prise en charge sans frais de votre véhicule à domicile ou sur votre lieu de travail, pour les véhicules roulant avec les réseaux AD ou Nobilas
- Prêt d'un véhicule de remplacement en fonction des disponibilités du garage,
- Nettoyage intérieur et extérieur de votre véhicule, contrôle des niveaux d'huile, contrôle de l'éclairage et des pneus,
- 25% de remise sur votre franchise...

Profitez-en !

Trouvez l'établissement le plus proche de chez vous sur **www.areas.fr** !

* Vous êtes libre de choisir le réparateur ou le glacier mais vous ne bénéficierez pas des avantages énoncés.



L'ASSISTANCE 7 J/7 - 24 H/24

- En cas de panne, d'accident, de vol ou d'incendie.
- À votre domicile⁽⁶⁾;
- Assistance au véhicule, aux personnes (y compris sur les pistes de ski) mais aussi aux animaux domestiques.

E-DÉPANNEUSE

Grâce à la réception de SMS, suivez en temps réel l'arrivée de la dépanneuse.

SOS CONSTAT AMIABLE 7 J/7 - 24 H/24

Un accompagnement pour vous aider à remplir votre constat auto.



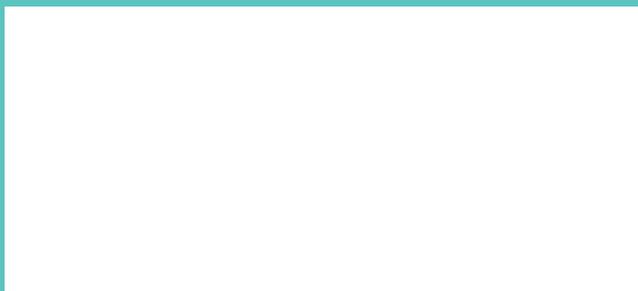
LA DISPONIBILITÉ DE VOTRE AGENT GÉNÉRAL EN TOUTES CIRCONSTANCES

Une question, une demande de modification de contrat, un sinistre à déclarer... votre agent général est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien.

(6) Toutes causes, dont panne si souscription du + Mobilité.

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, s'appuie sur un réseau de près de 500 points de vente pour distribuer une gamme de contrats couvrant l'ensemble des besoins en matière de protection des biens, protection des personnes et protection financière pour ses sociétaires particuliers, professionnels et entreprises.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition. Rencontrez-le et faites-lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.



49, rue de Mir omesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances